

RÈGLEMENT DU JEU
« QWARTZ PRONO CHALLENGE 2026 »

Du 10/06 au 19/07/2026

Article 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société ALTA QWARTZ, ci-après dénommée « l'Organisateur », immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n°433 806 726, dont le siège est au 87 rue de Richelieu, 75002 PARIS, organise un jeu avec tirage au sort intitulé " Quartz Prono Challenge " via le site web <https://qwartz.hellopronos.com> (ci-après dénommé « le Jeu »).

Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après le Règlement »).

Article 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu a lieu du mercredi 10 juin 2026 à 12h au dimanche 19 juillet 2026 à 21h (date et heure France Métropolitaine de connexion faisant foi). Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat avec attribution des lots sous forme de tirages au sort hebdomadaires et concours de pronostics avec classement final, selon les modalités décrites dans le présent Règlement.

La participation au Jeu est réservée aux personnes physiques et majeures, disposant de la capacité juridique, ayant un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide et résidant en France. A l'exclusion du personnel de l'Organisateur et des boutiques partenaires du centre, de ses partenaires ainsi que des membres de leur famille en ligne directe et des personnes ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou la gestion du jeu.

La participation est strictement personnelle et nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres personnes.

Il n'est autorisé qu'un seul gain par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant – par type d'attribution (tirage au sort et concours de pronostics) et pendant toute la période du Jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier que les participants répondent bien aux conditions stipulées ci-dessus. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du participant.

Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination de la participation de son auteur.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité et autres textes applicables en France.

Article 3 : MODALITES DU JEU

3 a : modalités générales

Ce Jeu est accessible via le QR code disponible sur les supports de présentation dédiés affichés dans le centre commercial Qwartz. Le Jeu se déroule aux dates indiquées dans l'article 2, sur le site web <https://qwartz.hellopronos.com> (ci-après la « Plateforme ») ou après inscription préalable sur la Plateforme, via l'application mobile Hellopronos disponible en téléchargement gratuit sur l'App Store et le Play Store (ci-après l'« App »). Le Jeu s'arrêtera au terme de la période du jeu définie ci-dessus. Les participations hors période de jeu ne seront pas prises en compte.

Toutefois, La société organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu en cas de force majeure. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

La société organisatrice se réserve également le droit de renouveler ce Jeu à une date ultérieure.

Les participants autorisent l'Organisateur à utiliser à titre publicitaire et promotionnel sur tout support leurs noms prénoms dans le cadre de la communication faite autour du lot et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot.

Pour participer il est nécessaire de :

1. Scanner le QR code présent sur les supports de présentation présents au sein du centre commercial Qwartz ou s'inscrire sur la borne à disposition sur l'espace d'animation au niveau 1, à côté de Mango.
2. Remplir le formulaire d'inscription (pour le tirage au sort hebdomadaire)
3. Renseigner ses pronostics sur les matches indiqués et éventuellement utiliser les bonus proposés afin de cumuler des points (pour le concours de pronostics).

3 b : modalités particulières au concours de pronostics

1. Bonus de points attribués à l'inscription (du 10 au 14 juin uniquement)

Chaque Participant sera invité à choisir l'équipe qui, selon lui, gagnera la compétition. S'il trouve la bonne équipe, il remportera 100 points à la fin de la compétition. Toutefois, pour les équipes considérées comme favorites, ce gain est réduit en fonction de leur probabilité de victoire, selon le barème suivant :

- 60 points : Croatie, USA, Mexique, Maroc, Uruguay, Colombie
- 40 points : Pays-Bas, Brésil, Portugal, Allemagne
- 20 points : Angleterre, Argentine, Espagne, France.

De la même manière, le Participant sera invité à choisir le joueur qui, selon lui, marquera le plus de buts dans la compétition. Si le meilleur buteur ne fait pas partie des joueurs considérés comme favoris, il remportera 100 points à la fin de la compétition. Toutefois, ce gain est réduit en fonction de leur « cote », selon le barème suivant :

- 50 points : Florian Wirtz
- 40 points : Cristiano Ronaldo, Lamine Yamal
- 30 points : Vinicius Júnior, Lautaro Martínez, Romelu Lukaku
- 20 points : Kylian Mbappé, Harry Kane, Erling Haaland, Julián Alvarez

L'utilisateur pourra ensuite choisir de faire immédiatement ses premiers pronostics, ou bien se connecter ultérieurement en utilisant l'e-mail et le mot de passe qu'il aura renseignés au moment de son inscription.

2. Points attribués pour les pronostics effectués pendant la compétition

Le Participant pourra pronostiquer pour chaque match le score exact qu'il pense y avoir à la fin du match.

Les pronostics sont ouverts jusqu'à l'heure de début de chaque match.

À la fin de chaque match, le résultat sera publié sur la plateforme.

Les points seront alors attribués comme suit :

- En cas de bon pronostic (bonne équipe gagnante ou match nul désigné), le Participant remporte un nombre de points égal à la cote associée au résultat pronostiqué
- En cas de score exact, le Participant remporte 2 fois le nombre de points égal à la cote associée au résultat pronostiqué.

3. Boosters de points pendant la compétition

Le Participant aura également droit à 5 boosters sur la compétition qu'il pourra activer sur les matchs de son choix (à raison de 1 booster maximum par match) afin de doubler les points gagnés sur le pronostic de ce match.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

4 a : désignation des gagnants (tirages au sort hebdomadaires)

Pendant toute la période du Jeu, chaque inscription conforme entraînera la participation automatique du Participant à un tirage au sort hebdomadaire effectué le mercredi de la semaine suivante.

Si le Participant est tiré au sort, il recevra alors un e-mail avec les modalités pour bénéficier de son gain. Il devra alors suivre ces consignes avant la date limite indiquée, et notamment se munir de l'e-mail de confirmation de son gain pour le présenter à l'accueil du centre commercial Qwartz ou de la boutique indiquée, ainsi qu'un justificatif d'identité (CNI ou Passeport en cours de validité), une semaine après le tirage au sort.

Les Participants qui ne sont pas tirés au sort, ne recevront aucune communication spécifique.

Tout gagnant ne suivant pas les consignes pour bénéficier de son gain avant la date limite indiquée, sera réputé renoncer à celui-ci. Sa dotation ne sera alors pas remise dans le cadre du Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences de la fourniture de données inexactes, incomplètes, notamment de l'envoi de l'information à une adresse e-mail inexacte.

4 b : désignation des gagnants (concours de pronostics)

À l’issue de la période de participation, les 5 Participants ayant cumulé le plus de points seront désignés comme « Participants Gagnants » et recevront les dotations prévues à l’Article 4 du présent règlement.

Les Participants Gagnants seront informés de leur gain par e-mail à l’adresse qu’ils auront communiquée lors de leur participation, dans un délai maximum de 10 jours calendaires à compter de la fin du Jeu.

En cas d’égalité, la date d’inscription sera prise en compte et le Participant inscrit en premier sur la Plateforme sera désigné Participant Gagnant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier l’éligibilité de chaque Participant Gagnant conformément aux conditions définies dans le présent règlement.

ARTICLE 5 – ATTRIBUTION DES LOTS

5 a : attribution des lots (tirages au sort hebdomadaires)

La Société Organisatrice propose aux Participants de tenter de gagner les lots suivants :

N° de lot	Quantités	Nom du lot	Valeur cciale	Récupération du lot	Validité
1	15	Bon d’achat de 20€ valable dès 59€ d’achat offerts par GOLDENIM	20€	Directement dans votre boutique GOLDENIM, au niveau 0.	Uniquement chez Goldenim Qwartz. Bons au format chèque. Date limite d'utilisation fixée au 16 août 2026 inclus. Valables sur tous les articles hors promotions et réductions.
2	25	Bon d’achat de 10€ valables dès 35€ d’achat offerts par GOLDENIM	10€	Directement dans votre boutique GOLDENIM, au niveau 0.	Uniquement chez Goldenim Qwartz. Bons au format chèque. Date limite d'utilisation fixée au 16 août 2026 inclus. Valables sur tous les articles hors promotions et réductions.
3	10	Carte cadeau de 10€ offerte par GOLDENIM	10€	Directement dans votre boutique GOLDENIM, au niveau 0.	Uniquement chez Goldenim Qwartz. Date limite d'utilisation fixée au 16 août 2026 inclus. Valables sur tous les articles hors promotions et réductions.
4	5	Carte cadeau de 20€ offerte par GOLDENIM	20€	Directement dans votre boutique GOLDENIM, au niveau 0.	Uniquement chez Goldenim Qwartz. Date limite d'utilisation fixée au 16 août 2026 inclus. Valables sur tous les articles hors promotions et réductions.

5	20	Menu Smash pour 2 (burger + accompagnement + boisson au choix) offerts par Brendy's Café	12,90€	Directement dans votre restaurant Brendy's Café Quartz, au niveau 0.	Chaque lot correspond à un menu Chicken comprenant un burger, un accompagnement et une boisson soft. Hors menu double original. Uniquement chez Brendy's Quartz. Valable jusqu'au 31 août 2026.
6	6	Menu Poké Little + boisson offert par Pokawa	12,99€	Directement dans votre restaurant Pokawa Quartz, au niveau 0.	Uniquement chez Pokawa Quartz jusqu'au 31 août 2026.
7	5	Séance Riviera Tan - Joli teint hâlé offerte par Yves Rocher	14€	Directement dans votre boutique Yves Rocher Quartz, au niveau 0.	Uniquement chez Yves Rocher Quartz. Valable jusqu'au 31 août 2026.
8	1	Boîte métal ronde en forme de ballon de football offert par Jeff de Bruges	31,30€	Directement dans votre boutique Jeff de Bruges Quartz, au niveau 0.	Uniquement chez Jeff de Bruges Quartz. Valable jusqu'au 31 juillet 2026.
9	15	Porte-clés offert par Fitness Park	2,50€	Directement dans votre boutique Fitness Park Quartz, à l'extérieur du centre, côté Boulevard Galliéni	Uniquement chez Fitness Park Quartz. Valable jusqu'au 31 août 2026.
10	3	Coupe ou Coupe Barbe offerte par Madison Square Barber	20€/coupe 25€/barbe	Directement dans votre boutique Madison Square Barber Quartz, au niveau 0.	Au choix : 1 coupe ou 1 coupe barbe par personne. Uniquement chez Madison Square Barber Quartz. Valable jusqu'au 31 août 2026.
11	1	Sacoche Switch PSG offerte par Maxxi Games	19€	Directement dans votre boutique Maxxi Games Quartz, au niveau 1.	Uniquement chez Maxxi Games Quartz. Valable jusqu'au 31 août 2026.
12	1	Boîte de 12 cookies offerte par Subway	14,30€	Directement dans votre restaurant Subway Quartz, au niveau 1.	Uniquement chez Subway Quartz. Valable jusqu'au 31 août 2026.
13	2	Menu midi pour 1 personne offert par Crêpe Touch	13,95€	Bon à récupérer jusqu'au 31 juillet 2026 à l'accueil du centre commercial Quartz, au niveau 0.	Uniquement chez Crêpe Touch Quartz. Hors jours fériés - Du lundi au vendredi de 11h à 14h30. Valable jusqu'au 31 août 2026.
14	50	-20% sur la gamme de tablettes, offerts par Xiaomi	-20%	Directement dans votre boutique Xiaomi Quartz, au niveau 0.	Offre limitée aux 50 premières commandes. Offre cumulable avec toute autre promotion en cours. Uniquement chez Xiaomi Quartz. Valable jusqu'au 31 août 2026.
15	5	5 boissons offertes par Starbucks	35€	Jusqu'au 31/07/2026 à l'accueil du centre commercial Quartz, au niveau 0.	Lot valable uniquement sous détention ou création d'un compte fidélité Starbucks Rewards. Lot remis sous forme de coupons boissons récompenses crédités en une fois sur le compte Starbucks Rewards. Valable uniquement au Starbucks Quartz jusqu'au 31 août 2026.

16	5	Gourde offerte par Quartz	3,48€	Jusqu'au 31/07/2026 à l'accueil du centre commercial Quartz, au niveau 0.	A récupérer avant le 31/07/2027.
-----------	---	---------------------------	-------	---	----------------------------------

Ces lots seront à gagner lors des tirages au sort hebdomadaires tout au long du Jeu :

Date tirage au sort	N° lot	Nom du gain	Quantité
17-juin-26	1	Bon d'achat de 20€ valable dès 59€ d'achat offerts par GOLDENIM	15
	5	Menu Smash pour 2 (burger + accompagnement + boisson au choix) offerts par Brendy's Café	5
	6	Menu Poké Little + boisson offert par Pokawa	1
	7	Séance Riviera Tan - Joli teint hâlé offerte par Yves Rocher	1
	8	Boîte métal ronde en forme de ballon de football offert par Jeff de Bruges	1
	9	Porte-clés offert par Fitness Park	3
	10	Coupe ou Coupe Barbe offerte par Madison Square Barber	1
	14	-20% sur la gamme de tablettes, offerts par Xiaomi	10
	15	5 boissons offertes par Starbucks	1
	16	Gourde offerte par Quartz	1
24-juin-26	2	Bon d'achat de 10€ valables dès 35€ d'achat offerts par GOLDENIM	10
	5	Menu Smash pour 2 (burger + accompagnement + boisson au choix) offerts par Brendy's Café	3
	6	Menu Poké Little + boisson offert par Pokawa	1
	7	Séance Riviera Tan - Joli teint hâlé offerte par Yves Rocher	1
	9	Porte-clés offert par Fitness Park	3
	10	Coupe ou Coupe Barbe offerte par Madison Square Barber	1
	11	Sacoche Switch PSG offerte par Maxxi Games	1
	14	-20% sur la gamme de tablettes, offerts par Xiaomi	8
	15	5 boissons offertes par Starbucks	1
	16	Gourde offerte par Quartz	1
1er juillet 26	3	Carte cadeau de 10€ offerte par GOLDENIM	10
	5	Menu Smash pour 2 (burger + accompagnement + boisson au choix) offerts par Brendy's Café	3
	6	Menu Poké Little + boisson offert par Pokawa	1
	7	Séance Riviera Tan - Joli teint hâlé offerte par Yves Rocher	1
	9	Porte-clés offert par Fitness Park	3
	10	Coupe ou Coupe Barbe offerte par Madison Square Barber	1
	12	Boîte de 12 cookies offerte par Subway	1
	13	Menu midi pour 1 personne offert par Crêpe Touch	1
	14	-20% sur la gamme de tablettes, offerts par Xiaomi	8
	15	5 boissons offertes par Starbucks	1
	16	Gourde offerte par Quartz	1

08-juil-26	4	Carte cadeau de 20€ offerte par GOLDENIM	5
	5	Menu Smash pour 2 (burger + accompagnement + boisson au choix) offerts par Brendy's Café	3
	6	Menu Poké Little + boisson offert par Pokawa	1
	7	Séance Riviera Tan - Joli teint hâlé offerte par Yves Rocher	1
	9	Porte-clés offert par Fitness Park	3
	14	-20% sur la gamme de tablettes, offerts par Xiaomi	8
	15	5 boissons offertes par Starbucks	1
	16	Gourde offerte par Qwartz	1
15-juil-26	2	Bon d'achat de 10€ valables dès 35€ d'achat offerts par GOLDENIM	10
	5	Menu Smash pour 2 (burger + accompagnement + boisson au choix) offerts par Brendy's Café	3
	6	Menu Poké Little + boisson offert par Pokawa	1
	7	Séance Riviera Tan - Joli teint hâlé offerte par Yves Rocher	1
	9	Porte-clés offert par Fitness Park	3
	14	-20% sur la gamme de tablettes, offerts par Xiaomi	8
	15	5 boissons offertes par Starbucks	1
	16	Gourde offerte par Qwartz	1
22-juil-26	2	Bon d'achat de 10€ valables dès 35€ d'achat offerts par GOLDENIM	5
	5	Menu Smash pour 2 (burger + accompagnement + boisson au choix) offerts par Brendy's Café	3
	6	Menu Poké Little + boisson offert par Pokawa	1
	13	Menu midi pour 1 personne offert par Crêpe Touch	1
	14	-20% sur la gamme de tablettes, offerts par Xiaomi	8

5 b : attribution des lots (concours de pronostics)

La Société Organisatrice propose aux Participants de tenter de gagner les 5 lots suivants selon leur classement final :

Classement	Nom du lot	Valeur cciale	Récupération du lot	Validité
1 ^{er}	La Capsule Créateurs Xiaomi 17 : * 1 × Xiaomi 17 – 1003,00 € * 1 × Xiaomi Pad 8 – 501,00 € * 1 × Xiaomi Watch 5 – 327,99 € * 1 × Xiaomi Tag – 19,99 € * 1 × porte-clés Xiaomi Offert par Xiaomi	1 851,98€	Directement dans votre boutique Xiaomi Qwartz, au niveau 0.	Uniquement chez Xiaomi Qwartz.

2 ^e	Tablette Samsung Galaxy Tab A9+ gris (64 Go, Wi-Fi, Grade B) Offert par PC Market	159,90€	Directement dans votre boutique PC Market Quartz, au niveau 1.	Uniquement chez PC Market Quartz.
3 ^e	Carte cadeau offerte par Quartz	100€	Jusqu'au 31/07/2026 à l'accueil du centre commercial Quartz, au niveau 0.	-
4 ^e	Un jeu FC26 PS5 offert par Maxxi Games	59€	Directement dans votre boutique Maxxi Games Quartz, au niveau 1.	Uniquement chez Maxxi Games Quartz.
5 ^e	Une enceinte Xiaomi offerte par Orange	44,99€	Directement dans votre boutique Orange Quartz, au niveau 1.	Uniquement chez Orange Quartz.

Les gagnants seront informés de leur lot dans la semaine qui suit la fin du Jeu, et pourront le retirer à partir du 27 juillet 2026.

5 c : attribution des lots (modalités communes)

Ces lots sont non échangeables, non remboursables, non fractionnables et non transférables à un tiers.

Les lots seront à retirer à l'accueil du centre commercial Quartz ou des enseignes participantes, aux horaires d'ouverture et selon les conditions détaillées ci-dessus.

Les dotations ne peuvent donner lieu, de la part des participants et des gagnants à la remise de leur contrevaletur en argent, ni à leur remplacement pour quelle que cause que ce soit, ceci excluant notamment toute possibilité de rendu monnaie.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot. Il perdra alors le bénéfice complet de ladite dotation et ne pourra prétendre à quelconque indemnisation ou contrepartie.

La dotation ne sera quant à elle pas remise dans le cadre du Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

L'Organisateur se réserve la possibilité en cas de force majeure, ou pour une cause indépendante de sa volonté, de remplacer les cartes cadeaux par d'autres lots équivalents et de valeur équivalente.

En cas de non-retrait ou de refus du lot, aucun remplacement ou compensation ne pourra être exigé.

ARTICLE 6 : MODIFICATION DU JEU

La Société Organisatrice décline toute responsabilité du fait de l'organisation du présent Jeu et ce en particulier en cas d'annulation, de perturbation du Jeu, en cas de force majeure. L'organisateur se réserve le droit de modifier, écourter, prolonger, de suspendre ou d'annuler le présent Jeu sans préavis, ainsi que de différer les différentes dates si les circonstances notamment de force majeure l'exigeaient, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait et aucun dédommagement demandé par les candidats.

Des modifications du règlement, notamment en cas de force majeure, pourront être publiées. Elles seront alors notifiées aux participants et considérées comme acceptées par les candidats si ces derniers ne s'y opposent pas explicitement dans les 48h de leur notification. Les candidats ayant manifesté leur opposition aux modifications du règlement seront exclus du Jeu.

Article 7 : DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu, les joueurs communiquent à la société Organisatrice, sur la base de leur consentement, leurs données personnelles (nom / prénom / mail / numéro de téléphone) qui seront traitées par cette dernière aux fins de sélectionner le gagnant et lui faire profiter de son lot.

Ces données peuvent être communiquées au service marketing de la Société Organisatrice et/ ou à la Direction du Centre ainsi qu'à leurs prestataires techniques afin de réaliser le traitement considéré.

Ces données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors du territoire de l'Union Européenne et seront conservées par la Société Organisatrice pendant la durée nécessaire au traitement du Jeu et maximum un an.

Elles pourront être conservées pendant un délai de 3 ans suivant le dernier contact avec le candidat en cas d'acceptation par le joueur de recevoir les offres commerciales du centre.

En application de la réglementation relative à la protection des données personnelles, les joueurs disposent sur leurs données de droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation et (v) de portabilité vers un prestataire tiers le cas échéant. Ils peuvent en outre s'opposer à tout moment à leur traitement. Ils peuvent faire valoir leurs droits en contactant le DPO de la Société Organisatrice à l'adresse dpo@altarea.com. En cas de litige, ils disposent également du droit de saisir la CNIL.

Article 8 : ACCES AU REGLEMENT

Les participants à ce Jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est accessible sur les pages du Jeu ou sur simple demande pendant toute la durée du jeu par e-mail à la Direction du Centre, ainsi qu'à l'Accueil du Centre au niveau 0.

ARTICLE 9 - DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE, LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Les marques et notamment la marque du Centre, les logos, les graphismes, les dessins, les photographies, les animations, les vidéos et les textes contenus sur le Jeu ou diffusés par le biais du compte (Instagram) de la Société Organisatrice sont sa propriété exclusive ou de leurs titulaires respectifs et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse de la Société Organisatrice ou de ses partenaires, sous peine de poursuites judiciaires.

Le participant s'interdit notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit et à quelque titre que ce soit les éléments du Jeu.

ARTICLE 10 - LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet ou du site internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause imprévisible, irrésistible et extérieure (force majeure) échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

11 a : données personnelles traitées par la Société Organisatrice

En tant que Responsable de Traitement, la Société Organisatrice accorde une importance capitale à la confidentialité des données personnelles collectées dans le cadre du Jeu, et s'engage à respecter la réglementation applicable, notamment le Règlement Général (UE) 2016/679 sur la Protection des Données (RGPD).

La participation au Jeu et la remise d'un lot impliquent la collecte et le traitement des données personnelles des Participants, à des fins :

- de gestion du Jeu,
- et de prospection commerciale, si le Participant y a consenti expressément.

La base légale de ce traitement est le consentement (article 6.1.a du RGPD).

Catégories de données traitées :

- Données d'identification : nom, prénom, adresse e-mail
- Données de participation (lot gagné, date, score éventuel)
- Téléphone (pour la remise des lots)

Les données sont conservées pendant un mois, puis supprimées.

Les données peuvent être transmises au prestataire IKI Activation (transfert EU).

La Société Organisatrice est également susceptible de partager les données collectées :

- en réponse à une demande de renseignements provenant d'une autorité compétente, si elle estime que la communication de ces informations est légale ou requise par une loi, un règlement applicable ou dans le cadre d'une procédure judiciaire ;
- avec des représentants des forces de l'ordre, des autorités judiciaires ou administratives ou d'autres tiers habilités.

Conformément au RGPD, chaque Participant dispose d'un droit :

- d'accès, de rectification, d'effacement,
- de limitation du traitement,
- et de portabilité (si applicable).

Par ailleurs, chaque Participant dispose d'un droit d'opposition au traitement, c'est-à-dire qu'il a le droit de s'opposer, pour des raisons tenant à sa situation particulière, à certains types de traitement.

Chaque Participant peut exercer l'ensemble de ses droits en contactant le DPO de la Société Organisatrice par courrier électronique à l'adresse dpo@altarea.com. Il dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés :

Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris CEDEX 07

11 b : données personnelles traitées par Hellopronos (en tant que Sous-traitant)

La Société Organisatrice fait appel à Hellopronos, la plateforme de pronostics éditée par la société So-Buzz, en sa qualité de Sous-traitant, pour assurer :

- l'hébergement et le bon fonctionnement de la Plateforme,
- la gestion technique du Jeu,
- et la transmission des données à la Société Organisatrice.

So-Buzz agit en tant que Sous-traitant au sens du RGPD. À ce titre, les données personnelles des Participants sont traitées uniquement sur instruction de la Société Organisatrice, et dans le respect du contrat de sous-traitance signé entre les deux parties.

Aucune des données collectées via la plateforme Hellopronos ne fait l'objet d'un traitement par un prestataire tiers. Les données ne sont ni partagées, ni revendues, ni transférées.

Aucune donnée ne fait l'objet d'un transfert hors de l'Union Européenne.

Les données sont conservées pendant 2 ans, puis supprimées de manière sécurisée.

11 c : données personnelles traitées par So-Buzz (en tant que Responsable de traitement)

En parallèle, So-Buzz, éditeur de la plateforme Hellopronos, agit en tant que Responsable de traitement pour les seuls besoins d'analyse statistique technique et d'amélioration continue de ses services.

À ce titre, Hellopronos collecte certaines données de navigation, de manière anonyme, et dans le respect des recommandations de la CNIL (configuration exemptée de consentement). Ce traitement repose sur l'intérêt légitime de l'éditeur (article 6.1.f du RGPD).

Données traitées :

- Identifiants de session techniques anonymes
- Informations agrégées d'utilisation (nombre de connexions, temps de réponse, taux de clic, parcours dans l'interface)

Ce traitement est réalisé via la solution Matomo, hébergée en Europe, configurée pour ne pas déposer de traceurs soumis au consentement préalable.

Ces données sont utilisées à des fins strictement internes, à des fins de mesure d'audience, de débogage, et d'optimisation fonctionnelle.

Aucun transfert hors de l'Union Européenne ne sera effectué.

Les données sont conservées pendant 2 ans, puis supprimées ou anonymisées définitivement.

Pour toute question concernant ces traitements, les Participants peuvent contacter le Délégué à la Protection des Données de So-Buzz : dpo@so-buzz.com

ARTICLE 12 – RECLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation relative à ce Jeu devra être portée à la connaissance de la Société Organisatrice :

- Soit par e-mail à : contact@quartz-92.com
- Soit par voie postale à l'adresse :
QWARTZ – Grand Jeu du Printemps
4 bd Gallieni
92390 Villeneuve-la-Garenne.

Aucune contestation ne sera prise en compte après le 31 juillet 2026 (l'envoi de l'e-mail ou le cachet de la Poste faisant foi).

En cas de litige, les parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les Parties, de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Paris et sera exclusivement soumis à l'application de la loi française.